

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2015

Les montants indiqués ne sont pas définitifs à ce stade de la préparation du budget.

1. CONTEXTE GENERAL

En 2015 les fortes hausses d'impôts nationaux, les réductions d'allocations vont continuer de réduire les revenus des foyers toutes choses égales par ailleurs. Les prévisions de croissance et d'inflation sont faibles, de l'ordre de 0,5%.

Mais surtout les dotations de l'État vont afficher des baisses sans précédent de 50 000 euros environ conjuguées avec la hausse des prélèvements de 26 000 euros au profit du fonds de péréquation le FPIC.

Le passage de la semaine scolaire sur 5 jours se traduit par un impact annuel sur les dépenses de garderie périscolaire et de restauration estimées à 80 000 euros minimum, financées partiellement par le fonds d'amorçage temporaire de 33 000 euros. Par conséquent la subvention au CCAS devra être augmentée de 140 000 euros pour tenir aussi compte de nombreuses absences au MAC. Simultanément la CAF réduit aussi ses soutiens. De surcroît, ces baisses de recettes vont se poursuivre sur les prochaines années.

Sur les dépenses courantes, les dépenses d'énergie gaz seront réduites grâce au nouveau contrat et à une vigilance accrue, ce qui permet d'envisager plus de travaux, en interne par l'augmentation des achats de fournitures, ainsi que d'élagage et d'abattage.

Les frais de personnel seront en hausse du fait du GVT principalement mais un effort de réduction va devoir être envisagé.

La contribution au titre de la loi SRU chute à zéro soit une réduction de 150 000 euros : en effet la commune n'est plus en situation de carence grâce à ses efforts de construction de logements sociaux et peut imputer la taxation SRU due de 50 000 euros environ sur la subvention attribuée au bailleur social au titre de la surcharge foncière de 80 000 euros.

L'autofinancement peut donc être légèrement augmenté de 13 000 euros à 380 000 euros couvrant largement le remboursement d'emprunt de 272 000 euros.

Il n'est pas prévu de transfert supplémentaire à la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge.

En conclusion, la volonté de la commune de ne pas augmenter les taux d'imposition va exiger un effort de réduction sur les dépenses courantes.

En investissement, les opérations d'équipement courant s'élèvent à 198 000 euros.

Les dépenses de travaux de reconstruction du club ados et du gymnase Bouton qui seront engagées début 2015 sont réinscrites à hauteur de 1 477 000 euros. Ce montant est financé par l'inscription provisoire de 1 477 000 euros d'emprunt qui sera annulé grâce à l'autofinancement constitué lequel sera repris de l'excédent du budget 2014, et des restes à réaliser des subventions du Conseil Général.

Une provision de 210 000 euros est affectée pour le futur CTM.

Les coûts des services municipaux sont constitués essentiellement de frais de main d'œuvre qui évoluent comme le GVT, soit de l'ordre de 2%. Il est donc proposé d'augmenter les tarifs de 2%.

2. FONCTIONNEMENT

Le budget devrait atteindre 5 312 000 euros environ soit une augmentation de 94 000 euros avec un autofinancement proche de 380 000 euros (prélèvement + amortissements) en légère hausse de 13 000 euros.

◆ Recettes

◇ produit des services chapitre 70 : 742 000 euros

La fréquentation de l'ALSH et du restaurant scolaire sont légèrement en hausse de 18 000 euros estimé.

Les mises à disposition de personnel et les remboursements effectués par la communauté après le transfert sont aussi stabilisés.

◇ travaux en régie chapitre 042 : 30 000 euros

Il s'agit de travaux d'investissement réalisés par les services techniques municipaux et donc ré-imputés (frais de personnel et achats) en investissement.

◇ impôts et taxes: chapitre 73 : 3 488 000 euros

Les contributions directes sans hausse des taux sont évaluées en hausse de 2 % grâce à un élargissement attendu de l'assiette et la revalorisation des bases soit une hausse de 58 000 euros.

Le doublement de la dotation de solidarité communautaire (DSC) de base devrait être maintenu soit 143 000 euros.

Les droits de mutation seront inscrits au même niveau de 250 000 euros compte tenu du maintien du rythme des transactions immobilières, ce niveau devant être sensiblement dépassé en 2014.

◇ dotations-subsidations-participations chapitre 74 : 907 000 euros

Les dotations de l'État seront inscrites en retrait de 61 000 euros compte tenu de la baisse de 7 % annoncée.

Le fonds d'amorçage des rythmes scolaires est inscrit pour 33 000 euros.

Les subventions de la CAF sont aussi en repli de 7 000 euros.

◇ autres produits chapitre 75 : 38 000 euros stable

◇ produits exceptionnels chapitre 77 : 2 000 euros stable

◇ atténuation de charges chapitre 13 : 105 000 euros

Inscription de 70 000 euros de remboursement pour maladies et 35 000 euros de remboursement de Contrats Aide à l'Emploi (contrats aidés) en hausse de 25 000 euros.

◆ **Dépenses**

chapitre 011 - charges à caractère général

◇ achats compte 60 : 812 000 euros

Les dépenses de sorties sont en légère baisse.

Les dépenses d'énergie seront ajustées de moins 40 000 euros compte tenu de la baisse obtenue avec le nouveau contrat gaz et des efforts de surveillance de consommation.

Hors dépenses courantes reconduites de fournitures notamment pour les écoles, le budget de fournitures pour les interventions d'entretien et de réparations courantes, réalisées par le ST, dans les bâtiments communaux est augmenté de 25 000 euros.

◇ services extérieurs compte 61 : 316 000 euros

Il s'agit des dépenses de réparation, d'entretien, de maintenance, d'assurance et location sous-traitées qui sont augmentées de 40 000 euros dont 20 000 euros d'élagage bisannuel.

◇ autres services extérieurs compte 62 : 193 000 euros

Les frais de transport sont reconduits.

Les dépenses de nettoyage, de télécommunications, de publications sont reconduites.

◇ impôts et charges compte 63 : 14 000 euros stable

◇ dépenses de personnel chapitre 012 : 2 264 000 euros

Les dépenses de personnel prennent en compte :

- un GVT en hausse de 2 % et les frais dus aux heures supplémentaires des élections
- les coûts salariaux des CAE/contrat d'avenir sur 12 mois soit 60 000 euros.

soit une hausse de 64 000 euros qu'il conviendra de réduire.

◇ autres charges de gestion courante chapitre 65 : 1 203 000 euros

La subvention au CCAS est augmentée de 140 000 euros compte tenu des nouveaux rythmes scolaires et des remplacements au MAC.

◇ charges financières chapitre 66 : 52 000 euros

Les frais d'intérêts sont en réduction de 11 000 euros.

◇ prélèvements et reversements chapitre 014 : 67 000 euros

Ce chapitre est en réduction de 124 000 euros. Cela se décompose en une hausse du FPIC de 26 000 euros et une baisse de la pénalité SRU de 150 000 euros. En effet la commune n'est plus en situation de carence grâce à ses efforts de construction de logements sociaux et peut imputer la taxation SRU due de 50 000 euros environ sur la dotation faite pour la surcharge foncière de 80 000 euros.

◇ dotation aux amortissements chapitre 042 : 210 000 euros en hausse de 33 000 euros

◇ virement à la section d'investissement : chapitre 023 : 170 000 euros

Le prélèvement prévisionnel est réduit de 20 000 euros.

3. INVESTISSEMENT : 2 192 000 euros

◆ Dépenses (TTC)

◇ dépenses individualisées par programme: 198 000 euros

Il est prévu le remplacement du minibus et de terminer la mise aux normes handicapés. Les autres dépenses sont reconduites dont 32 000 euros pour les écoles.

◇ grands programmes

Les marchés pour les reconstructions du club ados et du gymnase Bouton seront lancés fin 2014 mais notifiés début 2015. Il convient donc de les réinscrire pour 1 477 000 euros en dépenses et le même montant en emprunt qui sera annulé au budget supplémentaire par le reste à réaliser des subventions du département de 568 000 euros et l'autofinancement constitué de 909 000 euros.

Une provision de 210 000 euros est constituée pour le CTM.

◇ remboursement d'emprunts

Le remboursement du capital des emprunts s'élève à 272 000 euros.

◇ immobilisations en cours

Il est inscrit 30 000 euros pour les travaux en régie.

◆ **Recettes**

Un nouvel emprunt de 160 000 euros est inscrit en sus des 1 477 000 euros pour les deux gros chantiers.

La DETR de l'État étant focalisée sur des travaux de mise en conformité qui ne sont pas nécessaires à Villemoisson n'apportera donc pas de subvention significative.

Le FCTVA s'élève à 45 000 euros et la TLE à 130 000 euros (dont la seconde part de Windsor de 103 000 euros).

L'autofinancement (prélèvement + amortissements) est de 380 000 euros.

4. ÉQUILIBRE FINANCIER

La durée de remboursement de la dette prévue fin 2014 de 1 548 000 euros, exprimée en années d'autofinancement pour éteindre la dette, reste raisonnable à moins de quatre ans.

5. TARIFS

Les tarifs (restauration, accueil de loisirs, conservatoire) sont fixés individuellement selon le quotient familial pour chaque famille avec un minimum et un maximum. Les tarifs des autres services moins fréquentés sont forfaitaires. Les coûts des services municipaux sont constitués essentiellement de frais de main d'œuvre qui évoluent comme le GVT soit de l'ordre de 2 %.

Les tarifs de la restauration scolaire sont réévalués de 2%.

Les tarifs du conservatoire sont relevés de 2%.

Les tarifs de l'étude sont réévalués de 2 %.

Les tarifs du cimetière sont relevés de 2 %.

Les tarifs de location de salles sont relevés de 2 %.

Les tarifs de l'inscription au club ados et des spectacles sont inchangés.

La formule de participation des familles aux classes d'environnement est inchangée (pourcentage du coût total selon le quotient).

La formule de participation des familles aux séjours pour les adolescents est inchangée (pourcentage du coût total selon le quotient).

6. PERSPECTIVE

Le dossier de Villemoisson sur Orge pour la reconstruction du club ados et du gymnase Bouton a été retenu par le département pour un montant de 568 000 euros inscrit au budget 2013 (plus 142 000 euros optionnel en clause de revoyure).

Le coût du programme à 1 600 000 euros TTC sur 2015-2016.

Il sera financé par :

- 710 000 euros du Département,
- 890 000 euros venant de la commune en autofinancement.

La TVA sera récupérée partiellement après 2016 à hauteur de 247 000 euros.

La construction d'un nouveau CTM bénéficie d'une provision de 210 000 euros et de la capacité d'emprunt de la commune.

Une réévaluation de l'intérêt d'un contrat régional sera engagée en 2015.